

RAPPORT COVID-19 SUR LES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES DES SOCIÉTÉS MÉTISSÉS DE FINANCEMENT

Services aux Autochtones Canada; contributions non remboursables pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les sociétés métisses de financement (SMF)

Numéro ICD/Année Financière : 65461834 (2021-2022)

Exigences en matière de rapport COVID-19 sur les contributions fournies aux PME sous forme de contributions non remboursables, notamment:

Contributions non remboursables versées: (Chaque mois et une consolidation en juillet 2021)
--

Le rapport doit être soumis au plus tard dans les 20 jours suivant le mois qu'il couvre:

EXERCICE 2021-2022: Le premier rapport sera attendu le 20 mai 2021 pour couvrir la période du 1er au 30 avril, le 20 juin (du 1er au 31 mai) et le 20 juillet (du 1er au 30 juin). Une consolidation des décaissements de la contribution non remboursable est également attendue en juillet 2021.

Veillez indiquer le montant total des prêts sans intérêt accordés à ce jour par chaque société métisse de financement aux PME métisses:

- Nom de la SMF
- Nom de l'entreprise
- Coordonnées de l'entreprise
- Nom et titre de l'actionnaire majoritaire/propriétaire de l'entreprise
- Coordonnées principales de l'actionnaire majoritaire/propriétaire
- Montant initial du prêt sans intérêt versé aux PME (valeur en \$)
- Taille de l'entreprise (nombre d'employés)
- Le prêt a-t-il été accordé à une entreprise appartenant majoritairement à une femme? (oui ou non)
- Dans quel secteur d'activité le prêt a-t-il été accordé?